



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190620-D00574810-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

#### Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

#### Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

#### Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

#### Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

**OBJET :** 47 - Jardin des Sciences - Convention de maîtrise d'ouvrage

Délibération n° 2019/005748

## Jardin des Sciences

### Convention de maîtrise d'ouvrage

**Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT**

|                 | Date       | Avis              |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 3 | 05/06/2019 | Favorable unanime |

La Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté sont engagées ensemble dans un projet d'aménagement d'un équipement structurant dédié à la culture scientifique sur le campus de la Bouloie : le Jardin des Sciences (JDS).

Cet équipement répond à la nécessité de créer sur les campus des lieux d'interface entre sciences et société. Il permet également d'envisager l'avenir du Jardin Botanique de la Ville de Besançon et de l'Université de Franche-Comté sur un nouveau lieu au sein du campus de la Bouloie.

Le projet de Jardin des Sciences est mené en relation et en cohérence avec le schéma directeur issu de l'étude urbaine conduite sur le campus de la Bouloie, la technopole Temis et le quartier Montrapon à la suite du concours EUROPAN. Le schéma directeur offre une perspective à 15 ans, mais il se traduit d'ores et déjà par la mise en œuvre d'une programmation de court terme qui présente des interfaces importantes avec le Jardin des Sciences.

L'opération «Jardin des Sciences» a été lancée par délibération du 4 avril 2019 et fait l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre portant sur la construction de serres botaniques et de locaux logistiques. Le marché de maîtrise d'œuvre sera notifié au troisième trimestre 2019, à l'issue de la procédure de concours. Les travaux débuteront en fin d'année 2020.

Comme indiqué dans la délibération du 4 avril 2019, la Ville de Besançon assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour le compte de l'Etat, en cohérence avec l'article L.211-7 du Code de l'Education qui prévoit que *«l'Etat peut confier aux collectivités ou à leurs groupements la maîtrise d'ouvrage de constructions ou d'extensions d'établissements d'enseignement supérieur relevant de divers ministres ayant la tutelle de tels établissements. A cette fin, l'Etat conclut une convention avec la collectivité territoriale ou le groupement intéressé ; cette convention précise notamment le lieu d'implantation du ou des bâtiments à édifier, le programme technique de construction et les engagements financiers des parties»*.

Une convention jointe en annexe fixe les conditions dans lesquelles l'Etat confie cette maîtrise d'ouvrage à la Ville de Besançon.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage afférente à l'opération «Jardin des Sciences».**

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS (2), Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POULIN et M. POUJET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7